

DUSCHOLUX CareTec® Pro

Valable à partir du 1er janvier 2021.

Félicitations: vous avez fait le bon choix! Grâce au revêtement CareTec® Pro, votre douche restera impeccable plus longtemps et sera plus facile à nettoyer.

Spécialement conçu pour être utilisé dans la douche, le revêtement CareTec® Pro de DUSCHOLUX permet d'obtenir une surface facile à nettoyer et repoussant les impuretés. Des tests ont prouvé que la durée de vie du revêtement CareTec® Pro dépasse dix ans¹. DUSCHOLUX vous propose une garantie 5 ans sur la facilité de nettoyage et 10 ans de protection contre la corrosion du verre². La garantie court depuis le départ de l'usine et à condition de respecter le mode d'emploi, ainsi que les recommandations d'utilisation de DUSCHOLUX. Pour bénéficier de tous ces avantages tout au long de la durée de vie de votre douche, celle-ci doit être nettoyée régulièrement.

Dans l'idéal, vous devrez rincer les vitres à l'eau froide après utilisation. Si vous voulez éliminer les gouttes d'eau au moyen de la raclette, veuillez utiliser la raclette DUSCHOLUX fournie avec un chiffon spécial. Une fois par semaine, la douche doit être soigneusement nettoyée avec un chiffon en microfibre. DUSCHOClean ou des produits de nettoyage comparables peuvent être utilisés, mais ne sont pas nécessaires pour le nettoyage des vitres.

¹ Selon l'institut TÜV Rheinland, l'angle de contact minimal en début de contrôle est défini sur une valeur >90°. Après 10 000 mouvements d'essuyage (=10 années d'utilisation), l'angle doit s'élever à min. 50 % de l'angle de départ.

² Sur la base de la norme industrielle, la facilité de nettoyage correspond à un angle de contact statique de min. >70 degrés.

Limitations de garantie

Le revêtement peut être endommagé par l'utilisation de produits de nettoyage corrosifs ou basiques, de détergents acétiques ou de raclettes n'ayant pas été testées par DUSCHOLUX pour un usage sur revêtement CareTec® Pro. Pour garantir un fonctionnement impeccable, l'installation doit être nettoyée au moins une fois par mois. S'il est impossible d'éliminer les résidus de calcaire, la société DUSCHOLUX doit être informée par écrit dans un délai de 10 jours à l'adresse garantie@duscholux.com en indiquant le numéro de garantie. Le revêtement risque sinon d'être endommagé à l'emplacement concerné. Tout nonrespect de cette procédure entraîne l'annulation de la garantie.

Si, pendant la période de garantie, vous constatez que le revêtement CareTec® Pro ne remplit plus son office, veuillez nous en informer à l'adresse garantie@duscholux.com en indiquant le numéro de garantie et en joignant une photo de votre douche. DUSCHOLUX se réserve le droit de vérifier sur site que les conditions susmentionnées ont été respectées. En cas d'application de la garantie, la société DUSCHOLUX met à disposition gratuitement un kit de rénovation du revêtement.